



Ainsi, l'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Au niveau de la suppression de la douche sensorielle :  
Moins-value de 11 990.00 € HT ;
- Au niveau de la mise en place du seau d'eau froide en inox :  
Plus-value de 1 249.00 € HT.

Soit au total une moins-value de 10 741.00 € HT.

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique : « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent -0.89% de diminution au regard du montant initial du marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 10 741.00 €

Montant TTC : - 12 889.20 €

% d'écart introduit par l'avenant : -0.89% de diminution au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 1 198 770.20 €

Montant TTC : 1 438 524.24 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1 du marché de construction d'une piscine intercommunale – lot n°8-10« Chauffage traitement de l'air plomberie sanitaires », relatif à la modification non substantielle des prestations entraînant une moins-value de 10 741.00 € HT,
- autorise M. le Président à signer ledit document ainsi que tous les autres documents afférents,
- dit que les dépenses sont inscrites au budget piscine nouvelle en section d'investissement.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Cuinzier  
M Marc LAPALLUS



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250320-2025-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025  
Publication : 27/03/2025